

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Devarim - T"v



Paracha Dévarim - Tich'a Béav

« As-tu espéré la délivrance ? » : la confiance dans le fait qu'Hachem notre D. nous délivrera

Cette période de deuil sur la destruction du Temple constitue également un temps où nous espérons que s'accomplisse enfin cette phrase de nos prières : « Montre-nous sa reconstruction et réjouis-nous par son rétablissement » (rituel des fêtes, n.d.t). Il est tout à fait approprié de rapporter à cette occasion les paroles suivantes extraites du Smak (un des Baalé Hatossefot, commentateur du Moyen-Age, n.d.t) dans la première Mitsva de la Torah qu'il énumère : Savoir que c'est Lui qui a créé le Ciel et la Terre et qu'Il est le Seul à régner En-Haut et ici-bas et dans les quatre points cardinaux, comme il est écrit (Chémot 20, 2) : « *Je suis Hachem ton D.* » et aussi (Dévarim 4, 39) : « *Tu sauras en ce jour que tu intérioriseras dans ton cœur qu'Hachem est le D. dans les Cieux En-Haut et sur la Terre ici-bas et qu'il n'y en a pas d'autre* ». Car le Saint-Béni-Soit-Il gouverne le monde entier par le souffle de Sa parole. Il nous a fait sortir d'Egypte et a accompli pour nous des prodiges. Aucun homme ne se cogne en effet le doigt ici-bas si cela n'a pas été décrété auparavant En-Haut, comme il est dit (Téhilim 37, 23) : « *Hachem dirige les pas de l'homme* ». C'est à ce sujet que nos Sages enseignent

(Chabbat 31a) : on demande à l'homme lorsqu'on le juge après sa mort "as-tu espéré la délivrance ?"

Et où est écrite cette Mitsva ? Elle est dépendante d'une autre : la Mitsva d'avoir foi qu'Il nous a fait sortir d'Egypte, comme il est écrit : « *Je suis Hachem ton D. qui t'a fait sortir de la terre d'Egypte* ». Ce qui signifie : « Je désire que vous ayez foi que c'est Moi qui vous ai fait sortir d'Egypte. De même, Je désire que vous ayez foi que Je suis Hachem votre D. et que Je vous rassemblerai à l'avenir et vous délivrerai. » Car Il nous délivrera une seconde fois dans Sa miséricorde, comme il est dit (Dévarim 30, 3) : « *Et tu reviendras à Lui et Il te rassemblera d'entre tous les peuples.* » Et Rabbénou Péretz (dans ses annotations sur le Smak) d'expliquer : « Puisque espérer la délivrance est une Mitsva écrite dans la Torah, incluse dans le premier commandement "Je suis Hachem Ton D.", c'est pour cela qu'on la réclame de l'homme au jour du jugement. »

Il s'ensuit que l'espérance dans la délivrance concerne chaque juif quel qu'il soit puisque la Mitsva de « Je suis Hachem Ton D. » inclut tout Israël dont les ancêtres l'ont entendue au Sinaï. En outre, après 120 ans, le Tribunal Céleste demandera à chacun, et pas seulement aux grands de la génération : « As-tu



espéré en la délivrance ? » Et chaque juif sera sommé de répondre s'il a espéré et attendu ardemment notre délivrance et le rachat de nos âmes.

Le Rambam, pour sa part, écrit (Hilkhos Melakhim, chap. 11) : « Tout celui qui n'attend pas sa venue (du Machia'h) renie la Torah et Moché Rabbénou. »

En revanche, celui qui attend, affirme Rav Lévi Its'hak de Berditchov (Kédouchat Halévi sur Eikha) mérite déjà à présent de ressentir un peu de la joie qui aura cours lors de la reconstruction de Jérusalem.

On veillera, par conséquent, à placer ce sujet en tête de ses préoccupations (pour le moins pendant cette période des trois semaines), comme l'illustre le Maguid de Douvno dans la parabole suivante : Un père riche avait envoyé ses cinq fils outre-mer vers un lieu de Torah. Un jour, l'un d'entre eux, Réouven tomba malade. Ses frères s'empressèrent de lui faire consulter un médecin, spécialiste renommé qui après l'avoir soigneusement examiné rendit son diagnostic : « Sachez, dit-il, que votre frère est atteint d'une grave maladie et qu'il n'existe aucun remède à son mal à l'exception d'un médicament extrêmement rare qui ne peut être obtenu que moyennant une immense somme d'argent.

- Ne vous inquiétez pas, lui répondirent-ils, notre père est très riche et très influent. Nous allons lui écrire une lettre et il nous enverra immédiatement l'argent nécessaire. »

Sur le champ, l'aîné des frères entreprit de rédiger la lettre en question dont voici le contenu :

« A l'intention de mon respecté père,

Envoie-nous beaucoup d'argent car Chimone a cassé ses lunettes, Lévi a besoin de racheter des vêtements neufs car les siens sont vieux et usés et ne correspondent plus à son rang. Notre frère Yéhouda également a emprunté 450 dinars et le temps du paiement est arrivé. Pour Réouven aussi, envoie une grosse somme, car il est gravement malade, sur le point de mourir, et le remède que le médecin préconise coûte une fortune (...) »

La lettre fut ainsi expédiée par la poste. Lorsqu'elle parvint dans les mains du père, celui-ci crut défaillir sous le choc mêlé de colère qu'il ressentit à cause de la teneur insensée de son contenu. Comment son fils avait-il été à ce point idiot pour inverser entièrement les priorités ? Comment avait-il pu mentionner la maladie de son frère à la fin de la lettre, comme un détail secondaire alors que tous les autres besoins n'avaient aucune importance comparés à la situation dramatique du malheureux agonisant ?

La morale de cette parabole est claire. Elle constitue un reproche ouvert à tous ceux qui énumèrent

au Saint-Béni-Soit-Il l'ensemble de leurs besoins et "se souviennent" d'ajouter à la fin, comme un détail la mention : "que le Temple soit reconstruit très rapidement



et de nos jours", alors que cette supplique devrait se trouver en tête de nos préoccupations.

Le Yéarot Devach (1ère partie, fin du Drouch 1, 3) s'exprime lui en ces termes : « Seul celui qui n'a pas toute sa raison ne ressent pas la souffrance due à la destruction du Temple. C'est malheureusement notre cas, nous qui, par manque de sagesse, ne ressentons pas réellement cette catastrophe. En revanche, les grands hommes au cœur pur ressentaient la perte incalculable occasionnée par ce grand malheur. Si nous parvenions à percevoir ce que l'absence du Beth Hamikdach a laissé comme vide dans ce monde, nous n'aurions aucune envie de manger ni boire mais uniquement de nous rouler dans la poussière. »

Rav Chimichone Pinkus, pour sa part, (dans Galout Véné'hama p.147-151) explique que les pleurs traduisent chez l'homme le fait qu'il prend une part dans la situation spirituelle du Klal Israël et dans la souffrance de la Présence Divine. Lorsque l'on conduit un défunt à sa dernière demeure, seuls les proches versent des larmes, seuls ceux qui ressentent une proximité avec lui sont saisis de sanglots. Il en est de même pendant cette période de deuil sur la destruction du Beth Hamikdach : chacun peut alors juger de son degré de proximité avec la Sainteté, et de la manière dont il se sent concerné et lié au peuple d'Israël et au Saint-Béni-Soit-Il. Le travail du juif constitue à renforcer en lui ce sentiment (...). Celui qui pleure

exprime par là qu'il est touché par la perte subie, qu'il ressent la douleur de l'absence, et grâce à cela il se rapproche et se relie à la chose qu'il a perdue.

Celui, conclut-il, qui n'est pas capable de pleurer pendant ces trois semaines sur la destruction du Beth Hamikdach et sur l'exil de la Présence Divine doit s'asseoir par terre pour pleurer amèrement sur sa propre destruction spirituelle, sur le fait même qu'il ne parvient pas à pleurer sur son manque de sensibilité à l'absence du Beth Hamikdach. Ne pas ressentir ce vide traduit un vide dans sa propre spiritualité. Cette prise de conscience est en soi une bonne raison de verser des larmes.

Voici ce qu'écrit le Yaavets à ce sujet (Sidour Beth Yaakov) : « La faute qui consiste à ne pas prendre le deuil comme il se doit sur Jérusalem est une raison qui justifie à elle seule le prolongement de notre exil. A mes yeux, elle constitue la source de toutes les terribles persécutions qui nous frappent et qui dépassent l'entendement, dans tous les endroits où nous avons été disséminés de par le monde. On nous poursuit sans répit au sein des peuples sans compter la situation misérable et à la pauvreté auxquelles nous sommes réduits, tout cela, parce que le deuil a quitté nos cœurs. »

Un des grands Admorim de la génération précédente se rendit une fois chez Rabbi Moché Mordékhaï de Lelov au mois d'Eloul au terme de l'année 5735 (1975) et lui annonça avec enthousiasme que le Rav de Kamarna avait écrit que l'année 5736 serait l'année de la délivrance qui



verrait la venue du Machia'h. Rabbi Moché s'écria alors : « Je suis convaincu qu'il viendra en 5735 », comme pour dire qu'un juif est tenu de croire que le Machia'h peut réellement arriver à tout instant. Et même si l'année 5735 est sur le point de s'achever, loin de nous de repousser le terme de la délivrance à celle d'après !

« Ils ne placèrent pas leur confiance dans Hachem » : la destruction du Beth Hamikdash et l'exil à cause du manque de Bitahon

La Guémara (Yoma 9b) rapporte que le premier Temple fut détruit à cause des trois fautes capitales : l'idolâtrie, la débauche et le meurtre, et elle poursuit : « Ils étaient scélérats, mais ils plaçaient leur confiance en Hachem. En revanche, à l'époque du deuxième Temple, ils s'adonnaient à l'étude de la Torah accomplissaient les Mitsvot et pratiquaient la bienfaisance. Dès lors, pourquoi fut-il détruit ? C'est parce que la haine gratuite régnait entre eux (et la Guémara ajoute : "les premiers puisque leurs fautes étaient dévoilées, le terme de leur exil leur fut dévoilé, alors que les derniers dont la faute était dissimulée, le terme de leur exil leur fut également dissimulé."). »

Le Talmud Yérouchalmi exprime de manière encore plus forte le contraste entre les deux catastrophes (Yoma 1, 3) : « Nous savons, enseigne-t-il, que le premier Temple ne fut détruit qu'à cause de l'idolâtrie, de la débauche et du meurtre. En revanche, en ce qui concerne le deuxième, nous savons qu'ils s'adonnaient à l'étude de la Torah, qu'ils étaient méticuleux dans

l'accomplissement des Mitsvot et dans le prélèvement des dîmes et qu'ils étaient parés de toutes les vertus. Cependant, **ils aimaient l'argent et se haïssaient gratuitement**. Et la haine gratuite est équivalente à l'idolâtrie, à la débauche et au meurtre. »

Le Gaon de Vilna (Biour Hagra Lé Haggadot 'Hagal) explique que la racine de la haine gratuite réside dans le manque de Emouna. Qui, en effet, hait son prochain "gratuitement" ? (...)Celui qui a subi un préjudice, que l'on a humilié ou volé, ou pour toute autre raison semblable . S'il en est ainsi, pourquoi cette haine est-elle qualifiée de "gratuite" puisqu'elle repose sur une certaine raison ?

En fait, si l'homme était convaincu que ce n'est pas un tel qui lui a causé un tel tort mais le Saint-Béni-Soit-Il Lui-même car il est impossible qu'une personne ne cause la moindre perte ni la moindre peine à autrui si cela n'a pas été décrété auparavant dans le Ciel, sa haine se dissiperait en un instant. Dès lors, s'il ressent de la haine dans son cœur, c'est le signe tangible qu'il a perdu la Emouna et cette haine est considérée comme gratuite. Car en vérité, ce n'est pas autrui qui lui a causé un dommage ou l'a volé.

Certes, à l'époque du premier Temple, les juifs s'étaient rendus coupables de fautes très graves, les trois fautes capitales pour lesquelles un juif doit préférer mourir plutôt que de les transgresser. Cependant, leur cœur était **très bon** car ils plaçaient leur confiance en Hachem et la confiance en Hachem surpasse toutes les autres



vertus. C'est pourquoi le terme de leur exil leur fut dévoilé.

En revanche, à l'époque du deuxième Beth Hamikdach, leurs fautes étaient dissimulées. En apparence, ils étaient justes et bons, fervents et grands en Torah. Mais en fait, leur cœur était habité par la haine gratuite qui provient d'un manque de Emouna. C'est pourquoi le terme de leur exil leur fut dissimulé car ce manque est pire que tout et source de tous les maux.

Le seul moyen de s'éloigner de la haine gratuite est de se renforcer dans la confiance que tout ce qui nous arrive est le fruit d'un Décret Divin et que l'autre n'est qu'un envoyé d'Hachem qui accomplit la mission pour laquelle il a été nommé. Dans ces conditions, pour quelle raison s'irriter contre lui puisque c'est Hachem qui lui a assigné ce rôle ?

Certains (rapporté au nom du Isma'h Moché) expliquent grâce à cela un autre passage de la Guémara (Brakhot 33a) : Rabbi Elazar enseigne "toute personne dotée de raison mérite que le Beth Hamikdach soit reconstruit à son époque". A priori, cette affirmation est étonnante. Quel rapport existe-t-il entre la raison et la construction du Beth Hamikdach ?

Mais, en réalité, puisque celui-ci fut détruit à cause de la haine gratuite, sa reconstruction n'est possible que grâce à l'amour gratuit. Et celui qui est doté de raison est en mesure de comprendre les choses en profondeur et en particulier que même l'affront qu'il a pu subir a été

auparavant décrété En-Haut. Dès lors, la haine gratuite disparaît de son cœur. Pour sa part, c'est alors comme si le Beth Hamikdach avait été reconstruit à son époque.

« Un unique sanglot à Tsion » : la prière a la force d'empêcher la destruction du Temple

Le Midrach (Yalkout Chimoni Téhilim 327) rapporte le terrible témoignage suivant : lorsque les exilés se séparèrent du Prophète Jérémie sur les rives du fleuve de Babylone, ils levèrent alors leurs yeux vers lui et virent qu'il les quittait. Ils éclatèrent alors en sanglots en criant : « Rabbénou Jérémie, nous abandonnes-tu ? Et ils se mirent à pleurer, comme il est dit (Téhilim 137, 1) : *« Sur le fleuve de Babylone, là-bas, nous nous sommes assis et nous avons pleuré. »* « Je prends à témoin le Ciel et la Terre, leur répondit le Prophète Jérémie, que si vous aviez versé un seul de ces sanglots lorsque vous étiez à Tsion, vous n'auriez pas été exilés. »

Cela pour nous enseigner la force que représente la prière au point qu'une seule supplique avec des larmes aurait pu leur épargner, à eux et à toutes les générations, l'exil tout entier.

Le Méor Einaïm (Agadot Hachass Guittin 56a) explique d'après cela la Guémara décrivant la destruction du second Temple : lorsque Bar Kamtsa apporta le sacrifice de l'empereur auquel il avait lui-même imprimé un défaut (afin de le rendre impropre, et cela dans l'intention de dénoncer ensuite les juifs aux romains, n.d.t), un doute s'éleva quant à savoir s'il était permis de



l'apporter en offrande pour des raisons diplomatiques. La décision fut tranchée selon Rabbi Zékharia Ben Avkoulas qui prétendait que c'était interdit, de même qu'il était interdit de tuer Bar Kamtsa pour ne pas qu'il aille dénoncer les juifs. Son argument était qu'en agissant de la sorte, on laissait penser à tort que celui qui provoque un défaut à un sacrifice est passible de la peine de mort. Rabbi Yo'hanan dit à ce sujet : **"l'humilité** de Rabbi Zékharia Ben Avkoulas a provoqué la destruction du Temple, a brûlé notre Sanctuaire et nous a exilé de notre Terre. Et en effet, Bar Kamtsa retourna alors à Rome et les événements s'enchaînèrent pour aboutir à la mise à feu du Temple et à l'exil de notre peuple dans lequel nous nous trouvons jusqu'à ce jour".

Le Méor Einaïm s'interroge sur les termes employés par Rabbi Yo'hanan. En quoi la décision de Rabbi Zékharia était-elle liée à l'humilité ? A priori, son argument était purement juridique, "afin que l'on n'apprenne pas une loi erronée".

En réalité, explique-t-il, il est certain que Rabbi Zékharia était un des grands de la génération. La preuve en est que la loi fut tranchée d'après son avis, malgré le danger immense que cela représentait sur le plan diplomatique. Une autre question se pose dès lors : pourquoi, de fait, ne craignit-il pas les représailles ? Pourtant, il s'agissait d'un cas de Pikoua'h Néfech (de danger pour la vie, n.d.t) , d'autant plus qu'il mettait en péril la vie de tout le peuple juif, ce qui repousse tous les

interdits de la Torah y compris celui d'apporter un sacrifice avec un défaut.

La réponse est que Rabbi Zékharia, grâce à l'esprit de sainteté qui l'animait, comprit que le décret de la destruction du Temple avait déjà été scellé et était inéluctable. Il était donc vain d'apporter un sacrifice avec un défaut puisque cela n'empêcherait en rien l'accomplissement de ce décret. Et même si l'on n'apportait pas ce sacrifice, le Très-Haut provoquerait la destruction d'une autre manière. Il refusa néanmoins de dévoiler la véritable raison de sa décision par humilité, car il ne désirait pas que l'on sache qu'il avait mérité de prévoir l'avenir grâce à son esprit de sainteté. Il invoqua donc une autre raison, purement juridique.

Néanmoins, cette humilité fut elle-même la cause de la destruction car s'il avait dévoilé le décret Divin, les juifs se seraient repentis et auraient multiplié leurs prières. Par leurs suppliques, ils auraient ainsi empêché la catastrophe imminente. L'ignorant, ils ne prièrent pas pour cela et le Beth Hamikdash fut détruit. Voici une preuve supplémentaire que la prière possède la force d'annuler un décret rigoureux, fut-il définitivement scellé.

Même les impies eurent conscience de cette force prodigieuse, comme cela est rapporté dans le Midrach (Eikha Rabba 5, 5) à propos du verset : *« Nous étions épuisés et on ne nous donna pas de répit »* (Téhilim 137, 1) :



« Nabuchodonosor l'impie ordonna à Nébuzaradane (son général d'armée, n.d.t), lors de l'exil des juifs vers la Babylonie : "Sache que leur D. accepte les repentants et Sa main est grande ouverte pour les accueillir . S'ils le supplient, D. les entendra sur le champ et les délivrera de ta main. C'est pourquoi veille à ce qu'ils n'aient pas le moindre instant de répit pendant toute la marche afin qu'ils ne puissent pas avoir le loisir de prier Hachem". » Et en effet, tout celui qui s'arrêtait ne fût-ce qu'un instant était immédiatement découpé en morceaux.

La force de la prière est immense et valable en toute circonstance !

« Leur cœur déverse des flots de larmes devant Toi » : l'importance de la prière lorsqu'elle émane du fond du cœur

« Par Ma vie et autant que l'honneur d'Hachem remplit toute la Terre (...) s'ils voient (un jour) la terre que j'ai promise à leurs ancêtres (...) ils finiront leurs jours dans ce désert et c'est là qu'ils périront. » (Paracha Chela'h 14, 21-35)

« Par ma vie » : « C'est une expression de serment. » (Rachi)

Tossefot (Baba Batra 121a) rapporte au nom de Rabbénou Tam que certes, ce terrible décret Divin fut accompagné d'un serment que toute la génération du désert périrait (six cent mille hommes, entre vingt et soixante ans) et comme on le sait, chaque veille de Ticha Béav, tous ceux qui étaient concernés se couchaient dans les tombes qu'ils avaient eux-mêmes creusées (le Midrach (Eikha Peti'hala 33)

précise que chaque veille de Ticha Béav, on proclamait "sortez pour creuser" et chacun sortait pour creuser sa tombe dans laquelle il dormait, cette nuit-là, de peur qu'il ne meure avant de l'avoir creusée. Et au matin, on proclamait de nouveau "que les vivants se séparent des morts", et ceux qui étaient demeurés en vie se levaient. Et il en fut ainsi chaque année, si bien que le nombre des victimes s'élevait à un peu plus de quinze mille hommes par an). Cependant, la dernière année, le décret fut annulé et les quinze mille derniers furent épargnés. On peut s'imaginer quelle fut l'intensité de la prière des Bné Israël chaque nuit de Ticha Béav et avec quel esprit de repentir ils épanchèrent leurs cœurs, comme nous l'enseignent nos Sages (Avot 2, 10) : « Repens-toi un jour avant ta mort », et à plus forte raison dans de telles circonstances. Et malgré tout, chaque année quinze mille hommes périssaient à nouveau. Comment cela fut-il possible ?

La réponse est que malgré le terrible décret qui pesait sur eux, chacun pouvait encore penser "qui dit que je ferai partie des quinze mille qui mourront cette année ? Ne suis-je pas un seul parmi des myriades ?" Une prière dite avec cet état d'esprit n'est pas en mesure d'annuler un tel décret. En revanche, la dernière année (la quarantième), ceux qui étaient encore en vie n'avaient plus aucun doute quant à leur sort. Ils étaient certains d'être parmi les prochaines victimes puisqu'ils faisaient partie des quinze mille derniers hommes de la génération du désert. Dès lors, ils prièrent réellement du fond du



cœur. Une telle prière possède une force telle qu'elle peut annuler un décret, fût-il scellé par un serment d'Hachem !

Il y a environ une semaine, une loterie fut organisée au profit des institutions "Mivtsar Hakollelim" des 'Hassidim de Santz dont le premier prix était un appartement. La vente des billets avait débuté longtemps auparavant, mais, en pratique, celui qui gagna acheta son billet la veille du tirage au sort. L'histoire se déroula comme suit : il entra dans le Beth Hamidrach et remplit un chèque de 250 Chékels, la somme demandée pour l'achat d'un billet. Cependant, au dernier moment, il ne le remit pas au responsable mais le garda en poche en pensant : « Je réciterai d'abord la prière d'Arvit et j'achèterai mon billet ensuite. » Au cours de sa prière, il épancha son cœur en

suppliant : « Moi et mes parents sommes pauvres et depuis mon mariage jusqu'à ce jour, je n'ai jamais mérité d'habiter sous un toit qui fût le mien. De grâce, Hachem, délivre-moi et apporte-moi la réussite en considérant notre misérable situation ! » Après la prière, il s'adressa au vendeur des billets : « Dommage pour tout ce tumulte et pour toute cette organisation, car cet appartement est pour moi ! »

Le lendemain, son nom fut tiré au sort et il prit possession de sa nouvelle maison !

Celui qui est capable d'affirmer avec une telle assurance de tels propos après avoir prié, témoigne de la foi immense qu'il place dans la force de la prière au point d'être certain qu'elle a déjà été exaucée comme elle le fut en réalité !

